

2021-CA680-04.04.01-R7563

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil d'administration de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 15 février 2021, à 17 h.

ATTRIBUTION DE LA MÉDAILLE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques et, plus particulièrement, l'article 7.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la Procédure relative à l'attribution des distinctions honorifiques et, plus particulièrement, l'article 5.1 relatif à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières est attribuée à un membre du personnel ou à un retraité, dont la carrière et les réalisations marquent ou ont marqué de façon significative le développement de l'UQTR;

CONSIDÉRANT que le comité des distinctions honorifiques recommande au conseil d'administration les candidatures pour la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT la recommandation de ce comité concernant les candidatures de Jean-Pierre Bourassa, professeur retraité, Denis Lagacé, professeur au Département de génie industriel et Pierre Magnan, professeur retraité (2020-CDH84-03.02-R03, 10 décembre 2020);

CONSIDÉRANT les explications du secrétaire général;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU :

1. de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières 2020-2021 à :
 - Jean-Pierre Bourassa, professeur retraité;
 - Denis Lagacé, professeur au Département de génie industriel;
 - Pierre Magnan, professeur retraité;
2. de mettre cette résolution sous embargo jusqu'à la levée de celui-ci par le recteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin

Secrétaire général

Extrait du procès-verbal qui sera présenté pour approbation à la prochaine réunion du conseil d'administration.